

**DEL-2020-80**

L'An deux mille vingt, le cinq juin, à 9 heures 30, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 28/5/2020, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

**Etaient présents ou en visioconférence :**

Mmes LUTZ, FRANCESCHI.

MM AMOUDRY, ALLARD, BACHELLARD, BAUD-GRASSET, BERNARD, BESSON, BILLET, BOSLAND, BOSSON F, BOURGEOUX, BUFFLIER, BURNET, CALMUS, CATALA, CHAUTEMPS, DESCHAMPS, DREVON, FOURNIER, FRANCOIS, GILLET, GOLLIET-MERCIER, GYSELINCK, HERISSON, HERVE, JACQUES, LAMBERT, LANDAIS, LOMBARD, MACHARD, MILON, PAPEGUAY, PEILLEX, PEUGNIEZ, SIBILLE, STEYER, TRIVERIO, VILLET.

**Suppléants :**

MM BOSSON, CHENEVAL, MAXENTI.

**Avaient donné pouvoir :**

Mme DUBY-MULLER.

MM BONDURAND, COUTIER, DEMOLIS, DEROUSSIN, DESILLE, FAVRETTO, LAGGOUNE.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes BERTHIER, METRAL, MUFFAT.

MM AYEB, BARDET, BAUD, BILAVARN, BLONDIAUX, BOISIER, BOUCHET, CAMPART, CHARRAT, CHESSEL, CIABATTINI, DEAGE, DUCROZ, DUSSAIX, FAVRE-VICTOIRE, FILLON, FOUQUET, GAMBARINI, GRANDCHAMP, GUENAN, GUIRAUD, HEISON, LAPERROUSAZ, LAPRAZ, MAURE, MAURIS-DEMOURIoux, MONATERI, MONET, MOUCHET, MUGNIER, OGIER, PACORET, PAGET, PELISSIER, PERRET A, PERRET G, PETIT, PITTE, POUCHOT, RICHARD, ROGUET, RUDYK, SCHEVENEMENT, SERMET-MAGDELAIN, VANDERSCHAEGHE, VICAT.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes ASSIER, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, RENOIR,

MM SCOTTON, CHALLEAT, GATINET, LOUVEAU, LYARET, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

**Membres en exercice : 96**  
**Présents : 42**  
**Représentés par mandat : 8**

---

**Objet : RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE TRES HAUT DEBIT DEPARTEMENTAL EN FIBRE OPTIQUE - NOUVELLE ORGANISATION PROJET POUR LA PERIODE 2020 - 2025**

**Exposé du Président,**

Dans le cadre de la mise en œuvre actuelle du Réseau d'initiative publique (RIP) Très haut débit départemental en fibre optique, le SYANE poursuit ses déploiements FttH Phase 1 et a démarré le déploiement de la seconde phase qui vise une couverture de la totalité des foyers résidentiels du périmètre du projet (~300 000 logements), à horizon 2025.

La difficile poursuite des déploiements de la Phase 1 et le lancement opérationnel des déploiements de la Phase 2, comprenant notamment le lancement de nouveaux marchés de desserte et de marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), ainsi que l'intégration de la commune de SALLANCHES dans le périmètre du RIP, ont conduit les équipes du SYANE à repenser l'organisation du Projet pour la période 2020 - 2025.

### **Point d'avancement des déploiements Phase 1 :**

Sur l'année 2019, le déploiement des réseaux de desserte Phase 1 s'est poursuivi, mais à un rythme toujours inférieur aux prévisions.

Les titulaires des marchés ont eu de grandes difficultés à tenir les plannings annoncés et à livrer les réseaux avec la qualité attendue.

Malgré l'engagement des titulaires de marchés à combler leurs retards et à livrer les 40.000 prises attendues, seulement 10.000 prises ont été réceptionnées sur l'ensemble de l'année 2019.

A fin 2019, une cinquantaine de poches FttH représentant un peu moins de 50.000 prises ont été réceptionnées, pour un objectif de 77.000 prises.

Sur la période de janvier à mai 2020, seulement 5 poches FttH ont été réceptionnées, pour un total de moins de 4.000 prises.

A fin 2020, dans le cadre de la convention de délégation de service public (DSP), l'objectif contractuel sera de livrer un total de 112.000 prises FttH au délégataire Covage, chargé de l'exploitation et de la commercialisation du réseau.

Dans ces circonstances, amplifiées par la crise sanitaire actuelle, la fin des déploiements initialement prévue en 2020 ne pourra pas être tenue.

Depuis le début du projet, et tout particulièrement au cours de l'année 2019 pour les marchés de desserte, les efforts nécessaires pour suivre et faire appliquer les contrats de marchés publics se sont avérés très importants. Ces difficultés opérationnelles avec les titulaires des marchés est très chronophage pour les équipes du SYANE.

### **Point d'avancement sur le lancement et le suivi des déploiements opérationnels de la Phase 2 :**

Le 16 juillet 2019, le Président du SYANE a signé l'avenant N°5 à la Convention de DSP, permettant notamment la prise en compte de la phase 2. Les principales caractéristiques de cet avenant sont :

- Afin d'accélérer les déploiements, le SYANE délègue au délégataire la réalisation d'une partie des ouvrages des réseaux FTTH,
- Le délégataire assume le financement et la maîtrise d'ouvrage pour 176 poches FTTH, représentant environ 76.000 prises. Les poches à réaliser par le délégataire sont précisément identifiées dans l'avenant, avec un planning de déploiement engageant à la poche,
- Le SYANE conserve le déploiement des ouvrages en maîtrise d'ouvrage propre sur les 204 autres poches, représentant environ 85.000 prises, ce à quoi il faut ajouter environ 19.000 prises supplémentaires provenant de la densification des poches déjà lancées dans le cadre de la phase 1. Il s'agit donc d'environ 104.000 prises à déployer par le SYANE pour la phase 2.

Dans ce cadre, le SYANE se prépare à :

- Effectuer le suivi opérationnel de la construction des prises Phase 2 concessives sous maîtrise d'ouvrage Covage,
- Lancer la construction des prises Phase 2 affermées sous maîtrise d'ouvrage SYANE, et notamment lancer les marchés de desserte et les marchés d'AMO nécessaires pour le suivi opérationnel. Avec l'intégration du périmètre de la commune de Sallanches, le nombre de prises FttH à déployer sur la seconde Phase sera de l'ordre de 114.000 prises (+10.000).

La **rugosité permanente** avec les différents titulaires de marchés, le retard pris sur les déploiements Phase 1, qui vont engendrer une **superposition importante des déploiements Phases 1 et 2**, nous obligent donc à repenser l'organisation actuelle du projet afin de **conserver l'objectif d'une fin de déploiement pour 2024/2025**.

La crise sanitaire Covid-19 va amplifier ces retards, ce qui renforce le besoin de repenser notre organisation pour augmenter significativement notre rythme de déploiement sur les 4 années à venir.

**Dans ce contexte, un plan d'actions a été élaboré, avec pour objectifs principaux le rattrapage des engagements de rythme de livraison des prises FttH au Délégitaire (convention DSP) et le maintien de la date de fin de projet prévue pour 2025.**

Pour tenir ces objectifs, le plan d'actions a été défini avec les missions suivantes :

- Augmenter nos objectifs de rythme de livraison des prises FttH pour rattraper le retard actuel, l'objectif étant de doubler nos capacités de production de prises FttH,
- Relancer la production des prises FttH avec les titulaires des marchés de desserte Phase 1. Des négociations sont en cours avec l'entreprise Sogetrel sur les marchés Sud & Nord avec l'objectif d'aboutir à un protocole d'accord, permettant de garantir la bonne fin des déploiements et d'obtenir un nouveau planning contractuel engageant de rythme de livraison des prises FttH,
- Lancer et suivre la construction des prises Phase 2 affermées sous maîtrise d'ouvrage SYANE, avec notamment :
  - ✓ Le lancement d'un nouveau marché de desserte prévu fin mai - début juin, découpé en 3 lots géographiques distincts avec répartition homogène du nombre de prises et du nombre de poches FttH par lot. L'attribution des lots et le lancement des marchés sont prévus sur la période septembre - octobre 2020,
  - ✓ Le lancement de nouveaux marchés d'AMO prévu fin juin, pour soutenir les équipes du SYANE dans l'exécution des marchés de desserte. L'attribution et le lancement de ces marchés sont prévus sur la période septembre - octobre 2020,
- Effectuer le suivi opérationnel de la construction des prises Phase 2 concessives sous maîtrise d'ouvrage Covage, avec notamment :
  - ✓ Le lancement d'un marché d'AMO prévu fin juin, pour soutenir les équipes du SYANE. L'attribution et le lancement du marché sont prévus sur la période septembre - octobre 2020,
- Assurer la gestion des fins de poches et fins de marchés Phase 1 (gestion très chronophage),
- Adapter en conséquence l'organisation actuelle et les moyens internes en charge du Projet RIP.

Le pilotage et le suivi de l'ensemble de ces missions nécessite un renforcement des équipes internes du SYANE pour mener à bien la bonne exécution des marchés et assurer les objectifs de couverture de 100 % du périmètre projet à l'horizon 2025.

Cette augmentation des équipes a fait l'objet d'importantes discussions avec la Direction du SYANE ainsi que les responsables de service concernés.

Elles ont abouti à la nécessité de renforcer l'équipe Projet avec la proposition de recruter **9 agents en renfort** pour **une durée déterminée** (3 à 4 ans), au moyen de **contrats de projet** instaurés par la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique :

- 3 postes d'Ingénieurs au Service Travaux RIP (Responsables de pôle),
- 3 postes de Techniciens : 2 au Service Travaux RIP, 1 au Service SI/SIG,
- 3 postes complémentaires (Technicien ou Assistance Administrative) à mobiliser dès que nécessaire (1 au Service SI/SIG, 1 au Service Administratif, Financier et Comptable, 1 au suivi de la DSP THD).

Pour s'assurer du bon équilibre financier du projet avec la prise en compte de l'impact du plan d'actions envisagé, la prospective financière a été mise à jour avec le soutien du Cabinet financier Michel Klopfer.

Il s'agissait notamment d'analyser l'impact des charges supplémentaires que représentent ces 9 agents supplémentaires sur le plan de financement du RIP. Une légère dégradation est constatée, mais sans que celle-ci ne remette en cause les équilibres actuels du projet.

La prospective et ses conclusions sont présentées en séance par M. Christian ESCALLIER, du Cabinet financier Michel Klopfer, AMO financier du SYANE.

**Les 9 agents supplémentaires peuvent donc être supportés par le budget annexe THD sans modification du montage financier actuel.**

Les membres du Comité sont invités :

1. à donner un accord favorable de principe pour la mise en place de la nouvelle organisation du Projet RIP proposée ci-dessus,
2. à autoriser le Président à mener toutes les démarches nécessaires permettant de mener à bien cette nouvelle organisation, étant entendu que les créations de postes feront l'objet d'une délibération distincte.

**Adopté à l'unanimité.**

**Le Président,**

**J.P AMOUDRY.**

